



MAIRIE  
de  
**LA LIVINIÈRE**  
34210

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 034-213401417-20260417-342026-BF

S'LO

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 17 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil pré et post scolaire, les locations de salles et les revenus des

immeubles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 024 477.45 euros.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le  
ID : 034-213401417-20260417-342026-BF

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 404 500.00 euros des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 024 477.45 euros.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des revenus des impôts et taxes (52.82 %) et des dotations (12.73 %) versées par l'Etat.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	290 534.31 €	Atténuations de charges	25 000.00€
Dépenses de personnel	418 500.00 €	Recettes des services	29 150.00 €
Autres dépenses de gestion courante	73 750.00 €	Impôts et taxes	541 173.00 €
Dépenses financières	23 200,00 €	Dotations et participations	124 127.67 €
Atténuations de produits	64 618.00 €	Autres recettes de gestion courante	10 700.00 €
Dotations aux provisions, dépréciations		Recettes financières	50.00 €
Dépenses imprévues		Autres recettes	5 000.00 €
Total dépenses réelles	870602.31 €	Total recettes réelles	735 200.67 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 000.00 €	Écritures d'ordre entre sections	€
Virement à la section d'investissement	139 875.14	Excédent brut reporté	289 276.78 €
Total général	1 024 477.45 €	Total général	1 024 477.45€

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *Concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation contribution attendue 69 575 €
  - Taxe foncière sur le bâti contribution attendue 384 058 €
  - Taxe foncière sur le non bâti contribution attendue 66 282 €

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 426 367,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à de 225 127.67 €.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 034-213401417-20260417-342026-BF

S'LO

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la requalification du village, FAIC ...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	95 570.92 €	Immobilisations corporelles	€
Remboursement d'emprunts	45 500,00 €	FCTVA	75 000.00 €
Travaux de bâtiments	139 979.65 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	240 053.31 €
Immobilisations en cours	30 000.00 €	Cessions d'immobilisations	15 000 €
R A R	68 283.77 €	Autres subventions non transférables	
Autres dépenses	15 000.00 €	Subventions	162 622.32 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Autres recettes	€
Excédent	112 341.29 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	14 000,00 €
Total général	506 675.33 €	Total général	506 675.63 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Travaux de voirie et de bâtiments

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 21 995.26 €

- de la Région : 21 000 €

- du Département : 119 626.76 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 034-213401417-20260417-342026-BF

SLO

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 2 048 954.90 €

Recettes et dépenses d'investissement : 1 013 351.26 €

réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2025 : 95 570.92 €

nouveaux crédits : 411 104.71 €

TOTAL 506 675.63 €

- Recettes : crédits reportés 2025 : 240 053.31 €

nouveaux crédits : 266 622.32 €

TOTAL : 506 675.63 €

b) Etat de la dette

EMPRUNT	DUREE	TAUX	DETTE A L'ORIGINE	CAPITAL AU 01/01/2026	ANNUITE	INTERETS + FRAIS DIVERS	CAPITAL	CAPITAL AU 31/12/2026
ACQUISITION TERRAIN ROCHET	20	4,05	47 000,00	3 338,48	3 473,67	135,19	3 338,48	0.00
CREATION 2 LOCAUX POUR ASSOCIATIONS								
ACHAT TERRAIN PECHADRE								
AMENAGEMENT PARKING DES AIRES HAUTES	10	1,63	44 026,82	1 459,33	1 952,57	493,24	1459,33	0.00
ACHAT MINI-PELLE	10	1,47	25 000,00	4 643,84	2 692,84	53,76	2 639,08	2 004,76
OPERATIONS DIVERSES D'INVESTISSEMENT	15	1,88	40 000,00	22 067,40	3 066,52	396,12	2 670,40	19 397,00
ACHAT REMISE CABROL	10	0,52	50 000,00	21 567,97	5 134,36	102,36	5 032,00	16 535,97
TRAVAUX DE RESTAURATION DE NOTRE DAME	10	1,72	90 000,00	60 240,97	9 815,48	979,36	8 836,12	51 404,85
ACHAT EPAREUSE	7	4,43	25 000,00	16 941,97	4 173,36	693,25	3 480,11	13 461,86
ACHAT TERRAIN MME GALY	12	4,58	20 000,00	17 032,39	2 175,68	755,94	1 419,74	15 612,65
CONSOLIDATION EMPRUNT	10	0,77	150 000,00	72 690,64	15 589,68	506,56	15083,12	57 607,52
TOTAL			491 026,82	219 982,99	48 074,16	4 115,78	43 958,38	176 024,61

L'endettement par habitant est de 593.22 €

Fait à LA LIVINIÈRE le 17 AVRIL 2026

Le Maire,

Pascal CHIAISSO

